

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice :* 29

*Présents :* 19

SEANCE DU 25 JUIN 2025

*Pouvoirs :* 04

*Excusé :* 01

*Absents :* 05

*Qui ont pris part  
à la délibération :* 23

Date de convocation : 18 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle ARBOUSE, sous la présidence de Mme Annie ESPOSITO, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Présents : Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCESCHINI Damien (arrivé à 18h 43) - M. CLAVE Denis - M. CALMET Pierre - M. LE PEN Jean-Ronan - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. FONTANA Alain - M. FONTANA Alain donne pouvoir à M. MARIN Michel - Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. DEZERAUD donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Excusé : M. VINCENT Gilles.

Absents : Mme DEFAUX Catherine - M. BLANC Romain - Mme SAUQUET Adeline - Mme MONTAGNY Nolwenn - M. SAUVAT Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde.

**4. REPRISE D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUE CONTENTIEUX**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle à mesdames et messieurs les conseillers municipaux que, par délibération en date du 26 mai 2025, le conseil municipal a adopté une délibération relative à la constitution d'une provision de 1 200 € pour risques et charges dans le cadre d'un référendum opposant une association à la commune (requête n°30056).

En raison du rejet de la demande par le juge des référés, il convient de clôturer ce dossier et de reprendre la provision semi-budgétaire y afférente.

Après avoir donné toutes précisions utiles, madame la 1<sup>ère</sup> adjointe demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser la reprise de la provision.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. CLAVE (+ 1 POUVOIR), M. LE PEN ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.**

**Signé : Le maire,**

**Gilles VINCENT**